

# Le problème de la guerre juste

*La guerre du Kosovo, ou – plus officiellement – l'intervention militaire de l'OTAN a été menée au nom des droits de l'homme et de l'ingérence humanitaire. Après des années de discriminations et de persécution infligées aux Albanais du Kosovo par les milices serbes bénéficiant de l'aval du régime Milosevic, et peut-être inspirées par la „solution“ de Dayton pour la Bosnie, les puissances occidentales, les Etats Unis en tête, ont cette fois cessé de dire: „Il ne faut pas ajouter la guerre à la guerre.“ A l'heure du bilan provisoire, la question de la guerre juste reste au cœur du débat, d'autant que la communauté internationale ne sortira vraisemblablement plus de situations analogues, pensons au Timor oriental.*

*Comme les gouvernements occidentaux ne se sont pas lassés d'évoquer le caractère moral de l'intervention, la conception chrétienne de la guerre juste peut tout à fait servir d'éclairage et de repère.<sup>1</sup>*

Au cours des siècles, théologiens et philosophes ont beaucoup réfléchi sur la guerre et la paix. Pour les chrétiens, le message de non-violence radical du Christ a été nuancé, voire relativisé par les plus grands penseurs, tels Saint Augustin ou Saint Thomas d'Aquin.

En soi, toute guerre est un mal. Et pourtant, il y a des situations, où l'absence de réaction violente est un mal encore plus grand.

Au vingtième siècle, les théologiens catholiques distinguent deux parties dans la doctrine de la guerre juste: le droit à la guerre (jus ad bellum) et le droit dans la guerre (jus in bello).

Le droit à la guerre exige la réunion de six conditions: une cause juste, une déclaration de guerre par une autorité légitime, une intention droite, le dernier recours, la proportionnalité, la probabilité du succès.

Le droit dans la guerre postule que la fin ne justifie pas les moyens. Même dans un conflit armé répondant à tous les critères du droit à la guerre, les moyens utilisés pour parvenir à la fin légitime

(rétablissement de la paix et de la justice) sont soumis à des limites morales: les non-combattants ne doivent jamais être la cible; les destructions doivent être justifiées par l'avantage qu'elles procurent.

Voyons à quel point ces différents critères sont applicables à la guerre au Kosovo.

## Une juste cause

Le cas classique de la cause juste est la légitime défense. Dans le cas du Kosovo, les Albanais sont en droit de se défendre. Rugova avait opté pour la négociation, sans résultat satisfaisant. L'UCK a pris le maquis, mais sa force militaire est insuffisante et ses méthodes discutables.

Quant aux Etats de l'OTAN, aucun d'entre eux n'a été agressé. L'intervention se situe donc au niveau de l'assistance à population en danger.

En principe la cause paraît donc non seulement juste, mais aussi incroyablement généreuse: stopper l'horrible „net-

toyage ethnique“ de l'armée et des milices serbes à l'encontre de la population albanaise du Kosovo. Trop de témoignages concordent pour contester les exactions depuis au moins plusieurs mois, voire des années.

Cependant, on est en droit de se demander pourquoi le monde occidental n'a pas pris la défense active d'autres populations en dangers, par exemple des Kurdes. Les Turcs continuent leurs raids jusque sur le territoire irakien soi-disant pour chasser les rebelles (...).

Cette pratique du „deux poids, deux mesures“ jette donc un doute sur la pureté des intentions des puissances occidentales. Certes, on ne peut pas attendre de l'Amérique et de l'Union Européenne de jouer les pompiers partout dans le monde: dans bien des cas

<sup>1</sup> Le texte est basé sur une lettre rédigée trois semaines après le début des bombardements, publiée au Luxemburger Wort quelques jours avant le cessez-le-feu, et qui a été complétée par des ajoutes critiques prenant en considération les derniers développements.